



Mouliherne

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 3 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 23 septembre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

Monsieur Arnaud LENUD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN - Laurent FERTE – Pierrette GILLIER- Stanislas HUART - Paul HERVÉ – Bruno DE COLIGNY - Jean-Paul GUIDOIN - Olivier REMBERT - Arnaud LENUD – Guillaume DE LA TULLAYE - Sylvaine HERVÉ - Valérie DELAIRE

Etaient absents excusés : Sandrine FAUVEAU – Charlotte GIRARD – Romain CANTIN

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 5 septembre dernier, à l'unanimité.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION : Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la rétrocession et d'indemniser la concessionnaire pour le temps restant à courir, soit la somme de 108 euros.

DEVIS DURAND – ENROBÉS « LE CHANT D'OISEAU », « LA HARAUDIÈRE » ET « LE MAUPAS » : L'assemblée délibérante accepte la nouvelle répartition des devis, le montant total reste inchangé.

AVANCE – RENOVATION TOITURE EGLISE : Vu la conjoncture actuelle et les difficultés rencontrées par les artisans, vu la demande d'une avance par l'EIRL Bourreau Dusty, après délibération le conseil municipal accepte de verser une avance à l'entreprise avant le début des travaux. Ces derniers devraient commencer mi-octobre.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML : L'assemblée délibérante après en avoir délibéré décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Montant du fonds de concours : 1 621,68 euros TTC.

VENTE D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE : Vu la demande de Monsieur Lusson et Madame Delaunay, le conseil municipal accepte la cession de la portion de voie publique se situant au lieudit « Les Timbreaux » de 24m² au prix de 100 euros, charge l'acquéreur des frais de géomètre et de notaire.

SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL : Le conseil municipal décide de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2021 établi par le service de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement et des Grands Équipements de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire tels que présenté.

QUESTIONS DIVERSES :

SIEML : Le SIEML a adopté un plan d'urgence en faveur des territoires en juin dernier. La prise en compte de l'aide exceptionnelle du plan d'urgence efface donc la participation pour entretien préventif du réseau d'éclairage public de 2022. Aucun titre de recette ne sera par conséquent émis à ce sujet. Soit pour la commune, une économie de 1 416,60 euros net de taxe.

SALLE DES LOISIRS : Les tables de la salle sont pour certaines en mauvais état. Un inventaire sera fait prochainement pour répertorier le nombre de tables abîmés. Un achat est envisagé. De plus, le parquet de la salle est également en mauvais état. Des devis vont être demandés pour la rénovation de ce dernier. La commission bâtiments publics doit travailler à ce sujet.

COMMISSION FLEURISSEMENT : Suite à l'édition « une naissance / un arbre » 2021 qui fut une belle réussite, l'opération est renouvelée pour l'année 2022. Un constat de 3 ou 4 arbres morts a été fait, ils seront remplacés. La commission fleurissement se réunira prochainement pour l'organisation. La cérémonie aura lieu le samedi 19 novembre 2022 à 11h00, en même temps que la remise des prix du concours des maisons fleuries. La commission évoquera aussi l'installation des rosiers et l'aménagement de la place des anciens combattants (arbres, pelouse, bordures...).

11 NOVEMBRE : la cérémonie commémorative aura lieu le vendredi 11 novembre au monument aux morts à 11h00. Une invitation sera envoyée aux pompiers, aux enseignantes, aux membres de l'association AFN. Discours et dépôt de gerbe sont prévus ainsi qu'un vin d'honneur à la salle des loisirs après la cérémonie.

FIN D'ANNÉE : Une réservation des décorations de Noël sera faite rapidement (guirlandes, projecteur). Les décorations habituelles du bourg seront déplacées sur d'autres rues et les locations seront mises dans le bourg avec de préférence des couleurs traditionnelles (vert, rouge ...). Monsieur De Coligny propose d'offrir un sapin de sa propriété pour le placer devant la mairie.

COMMISSION SECURITE SALLE DE SPORT + CLOS SAINT GERMAIN : La commission d'arrondissement de Saumur pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public est intervenue le 23 août à la salle de sport en présence de Paul HERVÉ : un problème de ligne téléphonique a été relevé, absence d'un rapport de vérification d'extincteur, problème d'ouverture de porte et demande d'une formation pour l'utilisation d'extincteurs auprès de utilisateurs de la salle (école, foot et club omnisports). L'ensemble des prescriptions ont été revues. Une formation sera proposée prochainement pour l'utilisation des extincteurs. Avis favorable. Suite au dépôt de permis de construire pour le Clos Saint Germain, la commission propose un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Tous les bâtiments publics ont subi un contrôle des installations électriques. Cela est obligatoire une fois par an. Quelques petits travaux sont à prévoir par un agent communal et un électricien.

ETUDE DE DIAGNOSTIC ARCHITRAV : La demande d'étude de diagnostic général pour l'église est toujours en cours depuis 2020. Plusieurs relances ont été réalisées. Le cabinet Architrav envisage une restitution de l'étude fin novembre.

VŒUX 2023 : la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 20 janvier 2023 à 19h00. Une présentation des néo-moulihernais sera faite. Des prestations musicales seront demandées auprès d'artistes Moulihernais.

BARAKACREPE : Une demande de stationnement pour food truck crêperie a été envoyée en mairie. Il est décidé d'accorder un emplacement sur la place des anciens combattants le dimanche soir.

PAIEMENT CANTINE/GARDERIE : Monsieur le Maire a contacté les familles n'étant pas à jour des règlements cantine/garderie. Depuis, la plupart des familles en question ont soit soldé ou diminué leurs dettes. Une famille pose encore problème, une rencontre sera planifiée.

PROCES VERBAL ZONE HUMIDE – SENTIER PEDESTRE LE LONG DE LA RIVEROLLE : Une copie du procès-verbal de constatation a été envoyé par l'OFB en mairie. Monsieur le maire a obtenu gain de cause. La commune ne sera donc pas amendée et est exemptée de fournir des terrains de compensations zones humides.

ARRÊTÉ DE SÉCHERESSE LE POINT : Le Maine-et-Loire était placé en crise depuis cet été, avec une interdiction totale pour les collectivités d'arroser. Depuis le 28 septembre, le Maine-et-Loire est passé en Alerte, les collectivités peuvent de nouveau arroser mais entre 20h et 8h.

CARREFOUR DE L'OISELLERIE : Les travaux de l'aménagement du Carrefour ont commencé et avance bien. Une solution pour la vitesse sera sûrement envisagée par la suite.

BASE DE LOISIRS : Les copeaux pour le sentier sont arrivés, mais la pluie de ses derniers jours ne permet pas d'y accéder. La pose d'une éventuelle passerelle sur pilotis, fabriquée par nos agents sur la partie la plus humide est à l'étude.

CLUB DE FOOT : Le rendez-vous avec le club initialement prévu ce jour, lundi 3 octobre a été annulé par le président de l'association. Un courrier sera envoyé au bureau du club afin de définir les règles en termes de tontes, arrosage, éclairage, etc ... et le maire ira à leur rencontre dès que possible.

DEVIS BULLETIN MUNICIPAL : deux devis ont été réalisés avec deux formats différents (format standard ou carré). La commission bulletin municipal tranchera lors d'une prochaine réunion.

APE : l'association a tenu son assemblée générale le samedi 24 septembre dernier. L'ensemble du bureau a démissionné, n'ayant aucuns successeurs, cette dernière est placée en sommeil. Le bureau démissionnaire se propose d'aider à la mise en place d'une éventuelle nouvelle équipe.

ENERGIE : Monsieur De Coligny et Monsieur De la Tullaye se sont déplacés à Neuillé pour voir la nouvelle installation de chauffage de l'école, cependant le projet leur semble démesuré. Des devis sont actuellement en cours pour des panneaux photovoltaïques et des radiateurs avec système de pilotage à distance. Il existe également un système de chauffage par le plafond, deux salles des fêtes dans le secteur sont équipées, la visite d'une d'entre elle est prévue.

FOIRE AUX POMMES : Les préparatifs sont en cours notamment à la salle des sports pour la traditionnelle exposition, il est donc rappelé que cette dernière n'est pas disponible jusqu'au moins le 18 octobre. Pour rappel, la Foire aux Pommes aura lieu le samedi 15 et dimanche 16 octobre 2022. Diverses animations sont prévues : vide grenier, exposition « rétrospective des 50 Foires aux pommes », sculpteur à la tronçonneuse, défilé de véhicules anciens, musique en déambulation dans les rues, clowns, concerts ... Ainsi que la traditionnelle fête foraine, les ventes de beignets, jus de pommes et pommes.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 A 18h30.

La séance est levée à 21h10.